



SOPHIE LEHÉ : « M'ENGAGER POUR LE FONCIER M'A SEMBLÉ UNE ÉVIDENCE »

« Je suis venue à l'agriculture sur le tard, à 30 ans. Après cinq années dans l'éducation nationale et trois ans dans le secteur privé, j'ai suivi une formation professionnelle agricole pour rejoindre l'exploitation familiale en polyculture élevage dominante lait, dans l'est de la Meurthe-et-Moselle. Très vite, je me suis investie dans le syndicalisme en tant que Vice-présidente des Jeunes Agriculteurs (JA). Je suis entrée à la Safer Lorraine il y a 25 ans, en qualité de représentante JA, et je ne l'ai plus quittée. M'engager pour le foncier m'a semblé une évidence car il est le levier pour l'installation mais aussi pour la pérennité de nos exploitations.

La Meurthe-et-Moselle souffre d'une désertification des territoires ruraux et, parallèlement, subit une forte pression des frontaliers luxembourgeois ou belges qui trouvent en France la « terre promise ». En dix années, nous avons perdu 200 exploitations agricoles. Dans ce département, où les exploitations sont en moyenne de 130 ha, l'enjeu



Sophie Lehé,
Vice-Présidente de la Safer Grand-Est, Présidente du Comité Technique de Meurthe-et-Moselle

est de maintenir une activité agricole qui soit rémunératrice et à taille humaine. Il s'agit de veiller à une répartition équitable du foncier pour que les exploitations soient vivables, pérennes et transmissibles afin de compenser les départs par des nouveaux installés.

Face aux besoins et aux pressions diverses des collectivités, de la société civile, du monde rural et aux enjeux de l'agriculture et de la biodiversité, nous devons penser le territoire dans une stratégie foncière pour répondre à ces attentes. Selon moi, cela ne passera que par la Safer qui est et restera garante de toutes ces ambitions, en contractualisant avec les collectivités et la société civile, pour que la gestion de l'espace rural ait toujours une dimension économique, créatrice d'emplois et de valeur ajoutée, et un objectif de préservation des ressources naturelles et des paysages qui font la richesse de nos territoires. »

C'EST QUOI ?

La déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA)

Cette formalité s'impose à tout propriétaire souhaitant vendre un bien rural. Elle est transmise par les notaires à la Safer, dès lors qu'ils sont informés d'une intention de vendre. A réception de ce document, la Safer dispose d'un délai de deux mois pour faire valoir son droit de préemption.



ACTUALITÉ

Le 18 juin dernier, l'Assemblée Générale de la Safer Grand Est a réuni plus de 120 participants à l'Abbaye des Prémontrés, à Pont-à-Mousson. L'occasion pour la Safer Grand Est de réfléchir aux enjeux fonciers de demain. Quelles réponses pour le territoire ? Et quels défis pour la Safer Grand Est ? Ce sont les questions posées, lors de la table ronde, aux différents intervenants :

- Maximin Charpentier, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est,
- Martine Lizola, Conseillère Régionale Grand Est, Présidente de la Commission Aménagement des territoires et Co-Présidente du Comité de Pilotage du SRADDET,
- Gilles Soulier, Président de la Communauté de Communes Mad et Moselle,
- Vincent Pacini, Directeur associé du GERPA, a participé à la construction du projet d'entreprise de la Safer Grand Est à l'horizon 2030. C'est en qualité de grand témoin qu'il est venu clore cette table ronde.

PARTENARIAT

Le 14 juin dernier, la Safer Grand Est a signé un partenariat avec Terre de Liens Champagne-Ardenne. Son objectif : œuvrer ensemble à la préservation du foncier et promouvoir une agriculture de proximité.



Champagne-Ardenne

AGENDA



Retrouvez-nous sur la Foire de Châlons-en-Champagne :

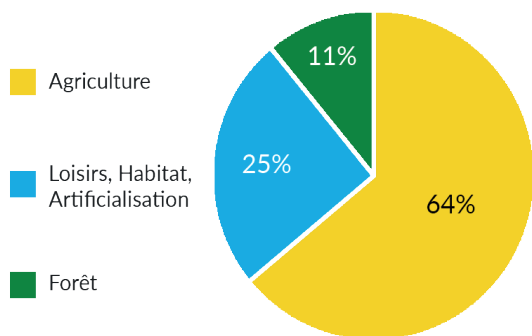
- Vendredi 30 août et samedi 31 août au Capitole
- Mercredi 4 septembre à 9h45, espace Forni pour la Matinale du foncier

Plus d'info : pleoty@safergrandest.fr

FOCUS SUR LA MEURTHE-ET-MOSELLE

Marché foncier 2018

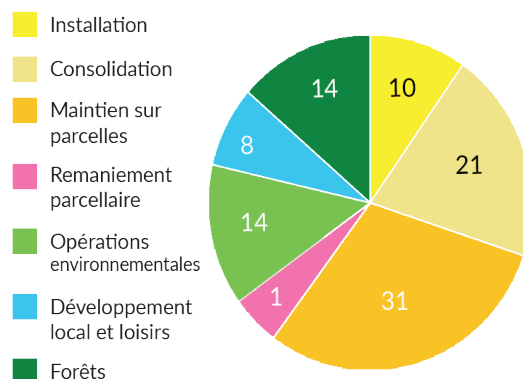
3 457 ha = 2 866 projets de vente notifiés à la Safer



Safer Grand Est : Activité 2018 en Meurthe-et-Moselle

- 6 collaborateurs dans le service foncier 54
- 96 acquisitions foncières représentant 505 ha
- 265 projets étudiés
- 99 projets retenus

Répartition des 99 projets



Côte à Côte 2020 : les vins de Toul ont la cote

Parcellaire morcelé, difficultés d'accès au foncier, dans la zone couverte par l'AOC Côtes-de-Toul, les viticulteurs en place peinaient à répondre à une demande en vins de Toul pourtant bien présente. C'est par le biais d'une réponse collective que les acteurs du territoire, organisations professionnelles agricoles, collectivités et viticulteurs, sont parvenus à reconquérir ce vignoble et ainsi à redorer le blason de cette appellation.

Appellation reconnue en 1998, le territoire de l'AOC Côtes-de-Toul concerne 600 ha, avec une moyenne de cinq ares par parcelle, pour une production annuelle variant entre 350 000 et 500 000 bouteilles. Pourtant, les viticulteurs faisaient face à des problématiques d'accès au foncier pour répondre aux besoins d'un marché en développement. Sous l'impulsion des viticulteurs et des deux communautés de communes du secteur, une collaboration s'est engagée dès 2011 entre la Chambre d'Agriculture et la Safer Grand Est (anciennement Safer Lorraine) avec plusieurs objectifs ambitieux : maîtriser 40 ha utiles de surface foncière dans la zone AOC à l'horizon 2020, installer un ou plusieurs jeunes viticulteurs et conforter les exploitations existantes. « La Safer a réalisé un diagnostic pour répertorier les parcelles mobilisables et les comptes de propriété. L'objectif était in fine d'optimiser et de réaffecter des surfaces dans le but de constituer des îlots exploitables pour produire dans de meilleures conditions » explique Clément Gentils, conseiller foncier de la Safer Grand Est. Tous les propriétaires ont été interrogés sur leur volonté de vendre ou louer des parcelles, à coup de permanences dans les mairies et de prospection de terrain. « Depuis cette étude de mobilité foncière, qui avait obtenu un taux de réponse de 80%, plus de 50 hectares ont été mobilisés grâce à l'action de la Safer » précise-t-il. Pour Alde Harmand, Maire de Toul et 1er Vice-Président de la communauté de communes

des Terres toulaises en charge des relations avec les partenaires institutionnels, du tourisme et de l'AOC : « La volonté des collectivités était de redistribuer des terres à partir d'un parcellaire disparate et d'introduire de jeunes viticulteurs dans ce vignoble connu et reconnu. Le défrichage des parcelles et la plantation de nouvelles vignes ont par ailleurs un impact très positif sur les paysages et l'environnement ». Il ajoute : « Dans ce projet, la Safer a joué un rôle majeur et indispensable, qui correspond pleinement à ses missions. Un vrai partenariat dans un cadre collaboratif de très bonne qualité. » Afin de permettre l'installation de deux viticulteurs, un Groupement Foncier Agricole mutuel et solidaire s'est constitué pour l'acquisition collective de terres agricoles. Jan Tailler en a bénéficié. Converti en bio depuis 2017, il exploite aujourd'hui 4 ha dont la moitié en jeunes vignes pour une production de 6 000 bouteilles par an. « J'ai entendu parler du projet Côte à Côte dans une coopérative en 2011. Mon projet d'installation a été validé en 2014 et j'ai réalisé ma première vendange en septembre 2015. Les parcelles avaient précédemment été achetées par la Safer, sur un terrain pentu. Mon objectif est de planter de nouvelles vignes cette année et en 2020 et de payer des saisonniers pour m'aider et consolider mon exploitation. » Un troisième viticulteur est sur le point de s'installer dans la zone et les collectivités impliquées réfléchissent d'ores et déjà à l'étape suivante du projet.



Jan Tailler, viticulteur, attributaire Safer dans le cadre de son installation

crédit photo : Katya Berrien



Clément Gentils, conseiller foncier Safer Grand Est

CONTACTS

SIÈGE SOCIAL

Maison des Agriculteurs
2, rue Léon Patoux
CS 50001
51664 REIMS Cedex
03 26 04 77 71
safer@safgrandest.fr

www.safgrandest.fr

SERVICES FONCIERS DÉPARTEMENTAUX

Ardennes/Marne : 03 26 04 77 76 - ardennes@safgrandest.fr - marne@safgrandest.fr
Aube : 03 25 73 42 89 - aube@safgrandest.fr
Haute-Marne : 03 25 35 03 38 - haute-marne@safgrandest.fr
Meurthe-et-Moselle : 03 83 95 46 00 - meurthe-et-moselle@safgrandest.fr
Meuse : 03 29 79 30 44 - meuse@safgrandest.fr
Moselle : 03 87 15 09 08 - moselle@safgrandest.fr
Bas-Rhin : 03 88 62 52 90 - bas-rhin@safgrandest.fr
Haut-Rhin : 03 89 43 24 67 - haut-rhin@safgrandest.fr
Vosges : 03 29 29 14 44 - vosges@safgrandest.fr